



SERVICE INTÉGRÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION



Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Sommaire

À RETENIR, ACTIVITÉ DU SIAO

INTRODUCTION

1. PRÉSENTATION DU SIAO 16

- Quelles sont les activités du SIAO?
- L'équipe du SIAO insertion
- Processus de traitement des demandes d'hébergement
- L'activité 2024 du SIAO en quelques dates clés

2. LES DEMANDES D'ORIENTATION ADRESSÉES AU SIAO

- Nombre de demandes et état des dossiers d'orientation
- Qui sont les prescripteurs?

3. LES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES DES USAGERS

- Une demande sur deux provient des hommes seuls
- De plus en plus de demandes de ménages sans enfant
- La moitié des usagers est sans ressource ou bénéficiaire du RSA

4. LES ORIENTATIONS DES COMMISSIONS ET LES DÉCISIONS DES GHL

- Dispositifs CHRS et IML les plus plébiscités
- Les orientations des différentes commissions
- Les 3C et CSP
- Décisions des GHL: 6 orientations sur 10 acceptées
- Le temps d'attente moyen à chaque étape de la demande d'orientation

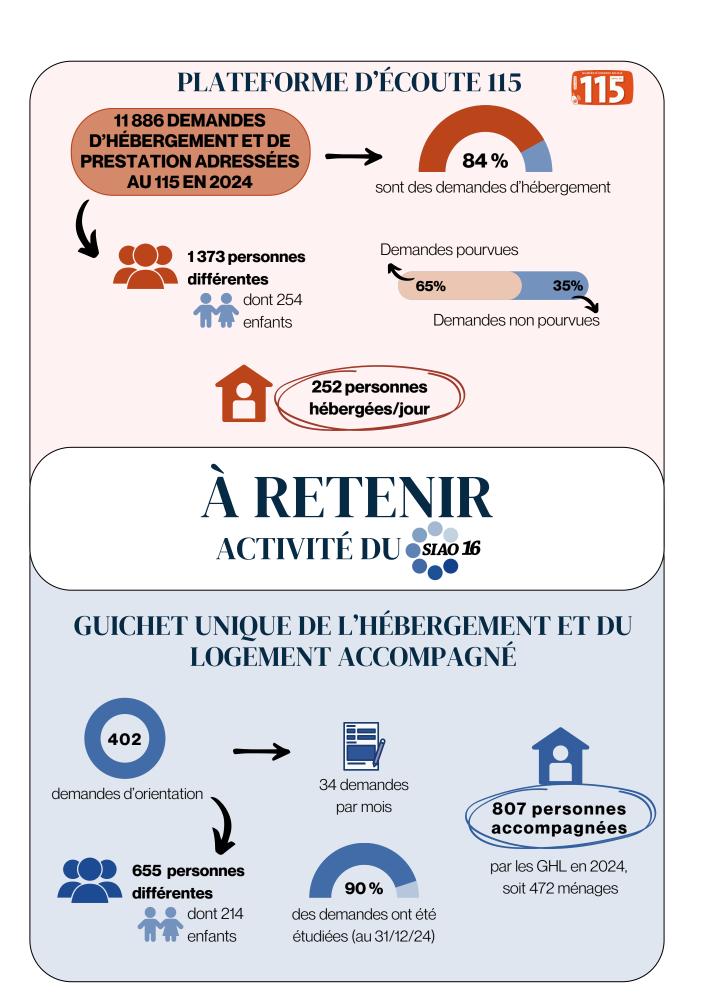
5. FOCUS: MÉNAGES SORTANTS DES GHL ASILE

6. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES GHL

- Des dispositifs saturés mais une tension qui n'augmente pas
- Places et logements des GHL régulés par le SIAO
- Allègement progressif des listes d'attente
- Hausse des durées de séjour
- FOCUS: ACTIVITÉ DES CHRS
- FOCUS : ACTIVITÉ DES PENSIONS DE FAMILLE
- FOCUS: ACTIVITÉ DES ALT
- FOCUS: ACTIVITÉ DES IML
- FOCUS: MESURES AVDL

7. FOCUS: LES ÉVALUATIONS FLASH EN 2024

CONCLUSION GLOSSAIRE ANNEXE





Introduction

Le SIAO de la Charente fonctionne depuis deux ans comme le **guichet unique** souhaité au niveau national par la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) dans sa **circulaire de mars 2022.**

Le guichet unique régule l'offre et la demande d'hébergement et de logement accompagné « du volet insertion ». Le 115, quant à lui, régule l'hébergement d'urgence, en lien avec les acteurs de la veille sociale (« volet urgence »). Dans l'ensemble, le SIAO tente de faciliter les parcours des plus exclus vers le logement et l'hébergement accompagné.



Cette année encore le bilan du 115 est indépendant et ce document vous présente l'activité du volet « insertion».

Cette stratégie est portée par la DIHAL qui impulse de nombreux changements dans l'approche de la lutte contre le sans-abrisme et restructure à grand pas le système d'information national grâce à un logiciel, le **SI SIAO**, utile au pilotage et à la transformation du secteur.

En Charente, et dans l'attente des dernières évolutions du logiciel SI SIAO, notre guichet unique a fait le choix de traiter les demandes via un **dossier papier** avec quelques dizaines d'items que nous enregistrons nous même dans le système d'information national.

Cette procédure nous permet :

- De **former** peu à peu les nombreux prescripteurs (travailleurs sociaux principalement) aux éléments essentiels dont les GHL (Gestionnaires d'Hébergement et de Logements accompagnés) de Charente ont besoin pour apprécier une demande.
- De **produire des observations statistiques solides** sur les demandeurs et leurs besoins, exploitées depuis janvier 2024 grâce au recrutement d'une chargée d'observation sociale.

Nous observons pour cette seconde année :

- Une amélioration de la qualité de remplissage des dossiers de demandes adressées au SIAO, un constat encourageant. Nous continuerons néanmoins de proposer les webinaires mensuels, permettant aux nouveaux prescripteurs de mieux comprendre les attentes du SIAO pour nous permettre d'améliorer le traitement des demandes.
- Un délai moyen de traitement de 29 jours, un délai très respectable (entre la réception du dossier et l'orientation par les commissions).
- Un taux d'orientation positif de 58% (orientations acceptées par les GHL) : un résultat honorable, qui repose sur notre capacité à recueillir les bons éléments sur le parcours et les projets résidentiels des demandeurs, afin d'être en mesure de poser un diagnostic juste et proposer une réponse adaptée.

Par ailleurs l'annuaire départemental des dispositifs de l'AHI est mis à jour deux fois par an par le SIAO (téléchargeable sur afus16.fr). De plus, les nombreuses commissions, dont la commission partenariale d'orientation (CPO), permettent également de maintenir un bon niveau d'interconnaissance des opérateurs entre eux et avec le SIAO.

Enfin, via les travaux de la nouvelle chargée d'observation sociale, le SIAO de la Charente contribue à l'adaptation de l'offre aux besoins des demandeurs et au Comité responsable du PDALHPD, aux comités de pilotage des PLH de Grand Angoulême et de Grand Cognac, ainsi qu'à de nombreuses réflexions collectives avec les opérateurs du secteur et la DDETSPP.

Comme vous pourrez le constater dans ce document, en 2024, le **nombre de demandes reçues a augmenté**, mais **le parc de logements accompagnés à réguler a également augmenté.** Ces augmentations ont permis de ne pas accroitre le niveau de tension entre l'offre et la demande, bien que celui-ci reste tout de même élevé.

Ainsi, nous avons engagé des réflexions pour améliorer collectivement la fluidité du dispositif à l'entrée comme à la sortie.

Dans le même temps, des réflexions sur la gestion de liste d'attente, en particulier celles des CHRS, ont été engagée en 2024 dans le but de maintenir actualisée les demandes. Cette nouvelle organisation devrait nous permettre de perdre moins de demandeurs pendant la trop longue attente (près de 5 mois) comprise entre l'orientation par le SIAO et l'entrée effective en hébergement accompagné.

Je remercie les gestionnaires d'hébergement et de logement pour leur action partenariale, sans laquelle le SIAO ne pourrait fonctionner, l'équipe du SIAO pour son implication et sa rigueur, mais également les services de l'Etat avec qui, jusqu'ici, nous pilotons étroitement le SIAO.

Gérald ROGER Directeur de l'AFUS16

Présentation du SIAO 16

Dans chaque département de France, une convention est conclue entre l'Etat et une personne morale (en Charente : l'AFUS16) pour assurer un service intégré d'accueil et d'orientation. le SIAO.

Il s'agit du service au centre du dispositif d'Accueil, Hébergement et Insertion (AHI) destiné à l'accueil et l'orientation de personnes ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières pour accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant.

Quelles sont les activités du SIAO ?



1. Le SIAO gère 24h sur 24 le 115, le numéro d'urgence social permettant l'accès à un hébergement d'urgence aux personnes sans-abri. A ce titre :

- Il recense toutes les places d'urgence disponibles et oriente les demandeurs en fonction de leurs besoins et de leurs fragilités.
- Il coordonne l'action des autres acteurs de la veille sociale (équipes mobiles, accueil de jour...).
- Il veille à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale ou psychique (dans le cadre d'évaluations flash et approfondies) afin de rechercher une solution adaptée et plus durable.



- 2. Le SIAO gère également le guichet unique de l'hébergement et du logement accompagné dont nous allons présenter le bilan d'activité 2024. A ce titre :
- Il recense toutes les places d'insertion, en tenant à jour leurs disponibilités.
- Il contribue à l'identification des personnes en demande d'un hébergement ou d'un logement accompagné.
- Il oriente les demandeurs en fonction de leurs besoins.

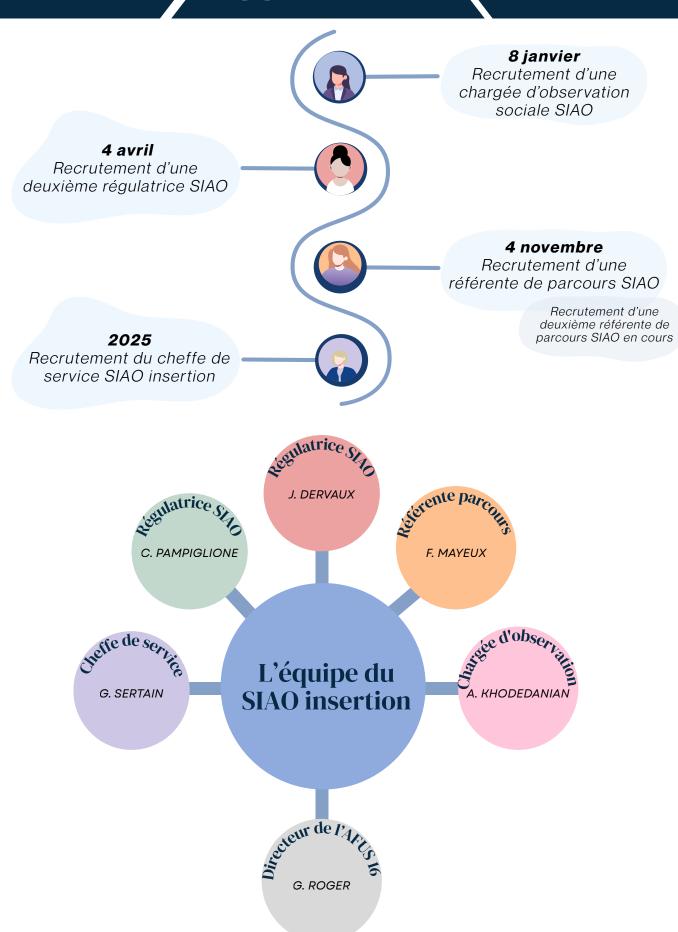


3. Il participe à l'observation sociale :

en transmettant des données anonymisées aux instances et structures en capacité d'améliorer la situation des personnes sans abri ou risquant de l'être et en particulier les opérateurs de l'urgence sociale, de l'insertion, mais également du logement accompagné et du logement ordinaire.

Texte réglementaire de référence encadrant l'activité du SIAO Article L345-2-4 du code de l'action sociale et des familles. Modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 125 (V)

L'équipe du SIAO insertion



Processus de traitement des demandes d'hébergement

1. Guichet unique d'orientation

En 2023, afin de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement (ordinaire ou adapté) pour les personnes sans domicile fixe, et pour simplifier l'intervention des travailleurs sociaux qui les accompagnent, **un guichet unique** a été mis en place en Charente. Celui-ci a modifié la procédure en vigueur jusqu'ici à travers:

- Un document unique d'orientation (DUO) identique pour tous les dispositifs d'hébergement et de logement accompagné. L'AFUS 16 étant le porteur du SIAO de la Charente, reçoit toutes les demandes d'hébergement;
- Une adresse mail unique pour recevoir les demandes et un numéro de téléphone d'appui et de renseignements unique pour toute la Charente - siao@afus16.fr -07.49.32.70.61;
- Quatre commissions pour traiter au plus vite les demandes.

2. Les commissions d'orientations

- **2.1. La commission interne** se réunit chaque semaine et a pour mission d'étudier les demandes d'hébergement, de logement adapté reçues par le SIAO. Au total, 36 commissions internes se sont tenues en 2024, avec en moyenne 10 demandes examinées par commission.
- **2.2.** La CPO (Commission Partenariale d'Orientation) se réunit le vendredi matin des semaines impaires, le plus souvent en visio-réunion. En 2024, 20 réunions ont été organisées, chacune ayant permis de traiter en moyenne six demandes.

La CPO a pour mission d'étudier les demandes d'hébergement, de logement adapté reçues par le SIAO qui n'ont pas trouvé de solutions lors de son examen en commission interne. La commission étudie également les demandes des sortants de prison, des personnes ayant déjà fait une demande auprès du SIAO depuis moins de deux ans, et les réorientations (refus d'un GHL argumenté pour réorientation vers un autre dispositif).

Depuis la fin de l'année 2024, **la participation des prescripteurs** à l'examen de la situation présentée est possible.

2.3. La Commission de Cas Complexe (3C): les situations qui n'ont pas pu être orientées à l'issue de la CPO en raison de leur complexité, ou qui nécessitaient une étude plus approfondie, sont dirigées vers la 3C. Elle est demandée par l'équipe du SIAO ou la CPO. Six commissions ont été organisées en 2024, et six autres étaient en cours de préparation.

Toujours en présentiel, chaque réunion traite d'une seule situation. Le prescripteur mais également des partenaires qui connaissent la situation ou pourraient nous aider à trouver une solution participent à la réunion. L'usager est informé de sa tenue et est invité à participer en fin de réunion, pour recueillir son avis et son adhésion.

2.4. La Commission de Situation Préoccupante (CSP), traite les situations repérées par les dispositifs de veille sociale (maraudes ou accueil de jour) et qui n'ont pas de demandes spécifiques, mais qui nécessiteraient une intervention coordonnée pour faire émerger une demande. L'usager dont le but premier est de recueillir l'adhésion est systématiquement informé et invité. Six commissions ont eu lieu en 2024, et une septième était en cours d'organisation.

LES QUATRE COMMISSIONS

Commission	En 2024
Commission interne (chaque semaine)	36 réunions (en moyenne, 10 demandes par commission)
CPO (vendredi matin des semaines impaires)	20 réunions (en moyenne, 6 demandes par commission)
3C (demandée par l'équipe du SIAO ou la CPO)	6 commissions réalisées 6 autres en cours de préparation (une situation par commission)
CSP (situations repérées par les dispositifs de veille sociale)	6 commissions 1 en cours de préparation (une situation par commission)

3. Le SIAO oriente, mais seul le gestionnaire décide de l'admission

À la suite des commissions, les prescripteurs et les GHL du département de la Charente sont notifiés des orientations.

En cas d'orientation vers un dispositif, la structure reçoit l'usager pour lui présenter le projet de service, reprendre avec lui ses attentes et vérifier ses besoins. Selon le CASF (Code de l'action sociale et des familles), le SIAO n'ayant pas le pouvoir d'admission (mais seulement d'orientation), à l'issue de l'entretien, seul le GHL décide de l'admissibilité de l'usager.

Si l'usager est admissible, il va alors pouvoir intégrer le dispositif et bénéficier de la prise en charge. Cependant, compte tenu de la saturation des dispositifs, en fonction des places disponibles, certains ménages sont placés en liste d'attente avant d'être présentés à l'entretien d'admissibilité.

Si la réponse du GHL est négative, la structure doit expliciter sa décision et retourner la demande via le SI SIAO pour que l'**usager soit réorienté.**

Depuis fin 2024, le SIAO anime **des listes d'attente** (principalement pour les personnes seules orientées vers le dispositif CHRS).

Sont sur liste d'attente les personnes orientées vers un dispositif dont la **liste** d'admissible est complète: nombre supérieur ou égal à 50% du nombre accueilli l'année passée. Ainsi, au-delà de 50%, les personnes orientées sont placées en liste d'attente et il leur est demandé de contacter le SIAO tous les mois pour faire un point sur leur situation et maintenir à jour leur demande.

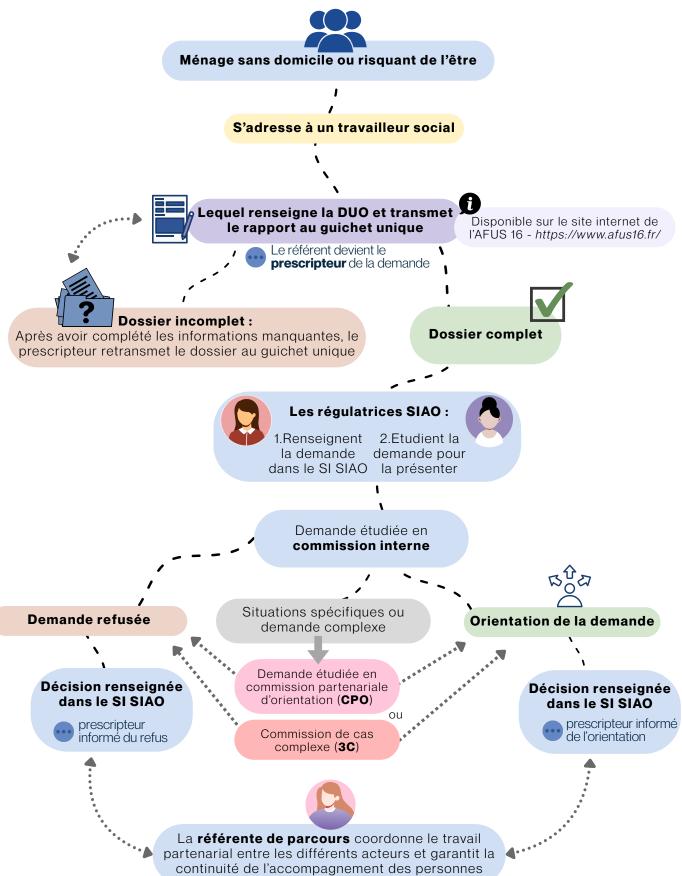


En 2024, 27% des demandes (107 demandes) ont été annulées en cours de procédure, principalement entre l'orientation et l'admission dans un hébergement ou un logement accompagné.

Lorsqu'une personne est sur une liste d'attente, un référent lui est attribué au sein du SIAO. En plus de maintenir à jour sa demande, l'objectif est de maintenir la motivation de l'usager et de vérifier que son projet et son profil sont toujours adaptés au dispositif sur lequel il a été orienté. En cas d'absence de contact prolongé avec ce dernier, il n'y a pas d'annulation de la demande sans contact préalable avec le prescripteur.

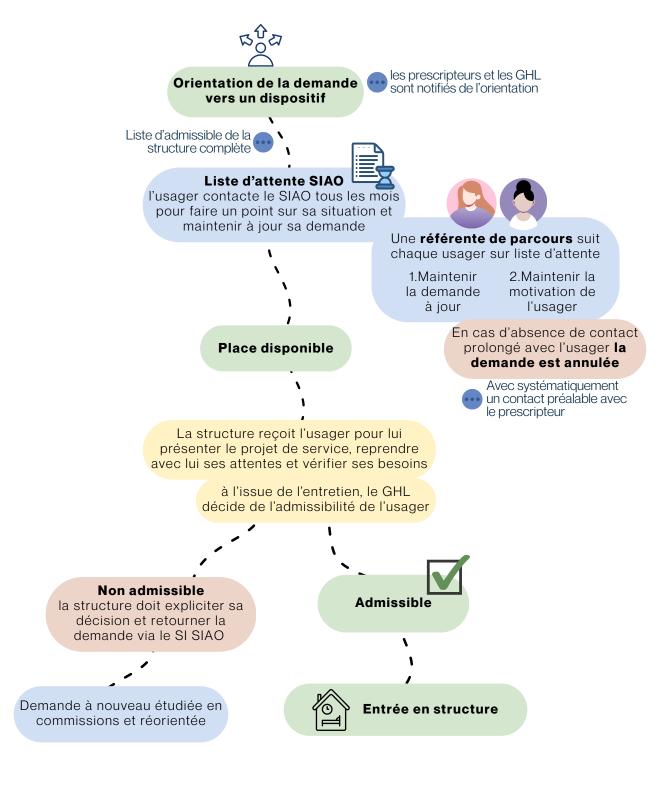
Le fonctionnement d'une DUO





Après l'orientation de la demande vers un dispositif





L'activité 2024 du SIAO en quelques dates clés

12 mars : Présentation du volet hébergement du PDALHPD

juil-oct:

travail animation

listes d'attente

13 mars: Réunion de travail contingent **EKOLIA**

26-27 mars: Formation ANSA / DIHAL

3 avril: Réunion FAS Nouvelle-Aquitaine (SIAO/115)

28 mai: Journée nationale FAS Logement d'abord

Groupes de

23 juil: Réunion Toits du Cœur

12 juil: Groupe d'appui régional SIAO/115

4 juil: -Diagnostic et travail partenarial orientations du PDALHPD 2025-2030 -Forum logement CIJ Cognac

> 25 juin: Point formation ANSA / DIHAL

8 avril Échanges sur les pratiques avec le SIAO 24

> 3 juin : Visite direction et sousdirection de la DDESTPP

11-12 juin : Journées nationales des SIAO -DIHAL

2 oct: Groupe d'appui régional FAS

SIAO/115

9 sept:

Présentation

du SIAO à

l'équipe de

l'UDAF

26 sept :

Réunion

critères

contingent

préfectoral et

longs délais

11 oct : Groupe de travail renouvellement **PDALHPD**

16-17 oct : Ateliers PLH: diagnostic territorial et préconisations 2025-2027

18 oct : Group d'appui national FAS SIAO / 115

14 nov: Présentation du SIAO à la CAUSS

5 déc: Groupe de travail FAS Observatoire Régional

Groupe de travail hébergement **PDALHPD**

Les demandes d'orientation adressées au SIAO

Nombre de demandes et état des dossiers d'orientation

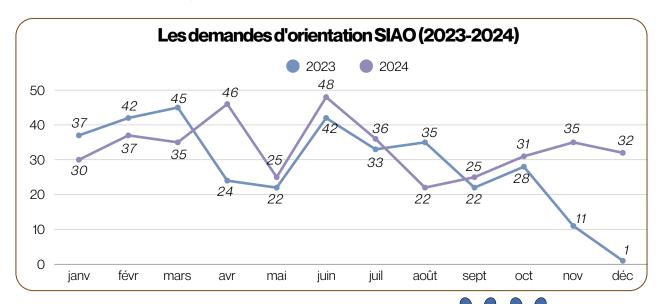


En 2024, le SIAO de la Charente a reçu 402 demandes d'orientation (342 en 2023).



34 demandes par mois

Avec des variations selon les mois, le guichet unique a reçu durant cette deuxième année de fonctionnement une moyenne de 34 demandes par mois (29 en 2023).



La population des demandeurs était composée de 655 personnes (+32%) : 441 adultes accompagnés de 214 enfants.

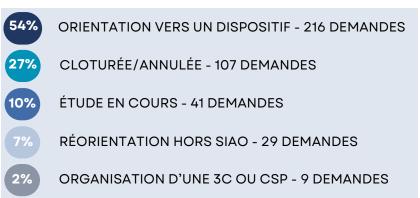


En 2023: 495 personnes dont 120 enfants



des demandes ont été étudiées (au 31/12/24) À la fin de l'année 2024, 362 demandes sur 402 avaient été traitées, soit 90% des demandes. Les 41 dossiers restants étaient toujours en cours d'instruction, parmi lesquels 11 attendaient des compléments d'information.

ÉTAT DES DEMANDES D'ORIENTATION (AU 31/12/24)



• Qui sont les prescripteurs ?

Voir la liste détaillée des prescripteurs en annexe.

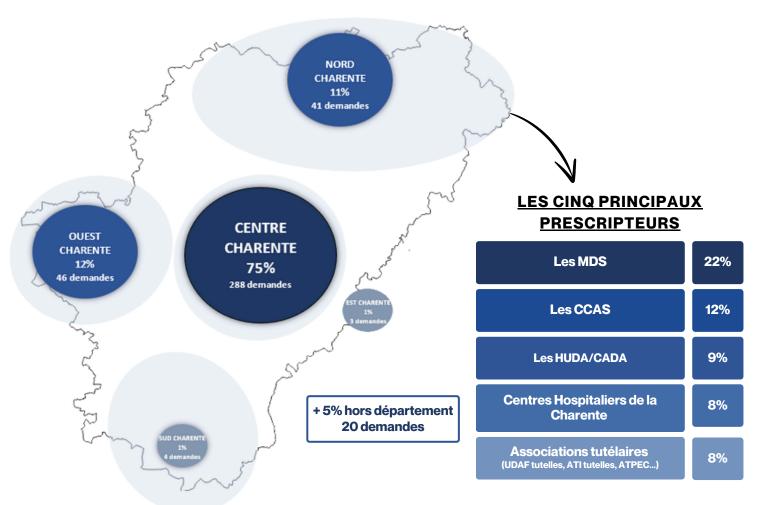
En 2024, comme en 2023, la majorité des demandes provient des MDS (Maisons Départementales des Solidarités), avec 89 sollicitations (22%), suivies des CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), qui en comptabilisent 47 (12%).

Les prescripteurs sont majoritairement implantés dans le centre du département de la Charente, représentant **75% des demandes**, soit 288 demandes, dont 217 provenant d'Angoulême.

À l'ouest du département, sur les 46 demandes recensées, 31 proviennent de la **commune de Cognac**. Au nord, 20 des 41 prescripteurs sont localisés à **Confolens**.

Très peu de demandes proviennent du Sud et de l'Est du département : en 2024, seulement 4 demandes ont été recensées au Sud et 3 à l'Est (seulement provenant de la commune de Souffrignac).

RÉPARTITION TERRITORIALE DES PRESCRIPTEURS



CENTRE CHARENTE : Angoulême, Soyaux, L'Isle-d'Espagnac, La Couronne, Ruelle-sur-Touvre, Châteauneuf-sur-Charente, Gond-Pontouvre, Roullet-Saint-Estèphe.

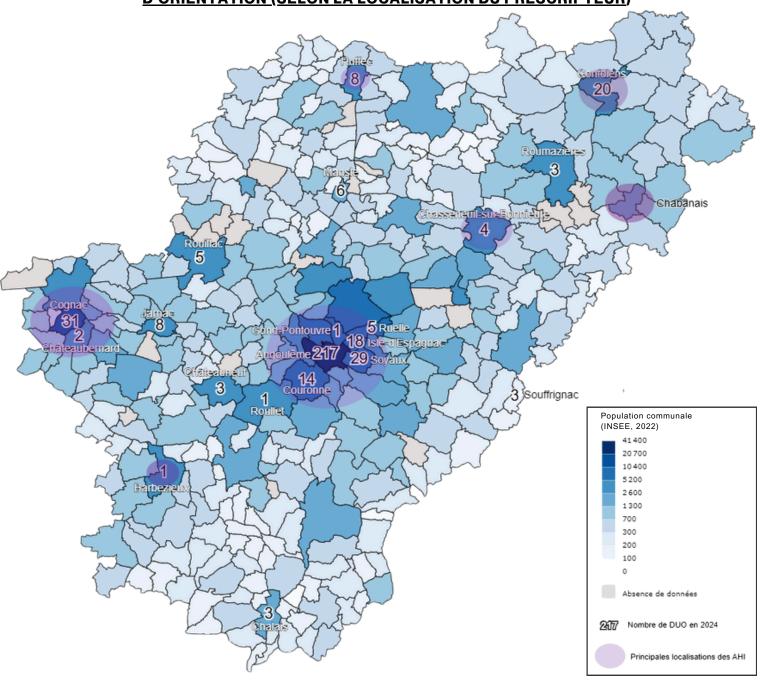
NORD CHARENTE: Confolens, Ruffec, Mansle-les-Fontaines, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Roumazières,

SUD CHARENTE: Chalais, Barbezieux-Saint-Hilaire.

EST CHARENTE: Souffrignac.

OUEST CHARENTE: Cognac, Jarnac, Rouillac, Châteaubernard.

<u>POPULATION COMMUNALE EN CHARENTE ET NOMBRE DE DEMANDES</u> <u>D'ORIENTATION (SELON LA LOCALISATION DU PRESCRIPTEUR)</u>



A partir de la carte représentant la population selon la commune, ainsi que le nombre de DUO provenant de ces communes (selon la localisation des prescripteurs) et les principales localisation des AHI, nous observons que les **prescripteurs des demandes sont majoritairement situés dans les communes les plus peuplées**, telles que celles du Grand Angoulême, Cognac ou encore Confolens.

À l'inverse, très peu de demandes, voire aucune, proviennent des prescripteurs situés sur les communes les moins peuplées.

Par ailleurs, la plus grande partie des hébergements des structures AHI (Accueil, Hébergement, Insertion) est également **concentrée dans ces mêmes zones les plus peuplées**.

Les caractéristiques sociales des usagers



Similaire à l'année précédente, la majorité des demandeurs sont des hommes. Parmi les 441 adultes qui constituent les demandes adressées au SIAO, 63% sont des hommes (278 hommes et 163 femmes).

UNE DEMANDE SUR DEUX PROVIENT DES HOMMES SEULS

Les hommes seuls représentent une demande sur deux, avec 203 sollicitations adressées au SIAO en 2024. Viennent ensuite les femmes seules, avec 71 demandes (18%), suivies des femmes seules avec enfant(s), représentant 16% des demandes, soit 65 demandes.

TYPOLOGIE DES MÉNAGES

TYPOLOGIE	PART DES DEMANDES	NOMBRE DE DEMANDES 2024
Homme seul	50%	203
Femme seule	18%	71
Femme seule avec enfant(s)	16%	65
Couple avec enfant(s)	6%	24
Homme seul avec enfant(s)	5%	21
Couple	4%	15
Groupe d'adultes sans enfant	1%	3
Total	100%	402

DE PLUS EN PLUS DE DEMANDES DE MÉNAGES SANS ENFANT



73% sont des ménages sans enfant - 292 demandes

63% en 2023 - 217 demandes



27% sont des ménages avec enfant(s) - 110 demandes

37% en 2023 - 125 demandes

Au moment de la demande, **73% des demandes proviennent des ménages sans enfant.** L'autre partie, 27%, est en famille (avec enfant(s) à charge). Le SIAO enregistre une augmentation significative des demandes émanant de ménages sans enfant, avec 75 sollicitations supplémentaires.

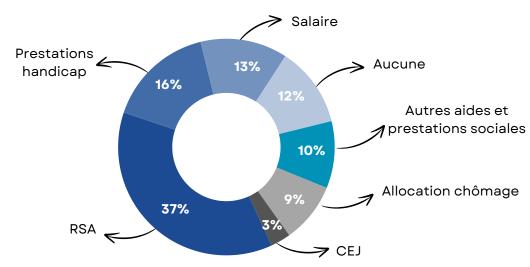
RÉPARTITION DES DEMANDEURS SIAO SELON LES TRANCHES D'ÂGE



L'âge des demandeurs (demandeur référent du ménage) reste globalement similaire à celui de 2023 :

- Les 31-45 ans restent les plus représentés : 34% des demandes en 2023 et 37% en 2024.
- **Progression notable des 46-55 ans** : le nombre de demande est passé de 62 à 86 (+24), passant de 18% à 21% des demandes.

RESSOURCE PRINCIPALE DES MÉNAGES



LA MOITIÉ DES USAGERS EST SANS RESSOURCE OU BÉNÉFICIAIRE DU RSA Identique à l'année précédente, au moment de la demande 80% des demandeurs sont sans emploi et près de la moitié est sans ressource (12%), ou bénéficiaire du RSA (37%).

RESSOURCES DES MÉNAGES*	NB DE MÉNAGES	PART DES MÉNAGES
Sans ressources	47	12%
Moins de 500€	23	6%
500 à 1000 €	184	46%
1000 à 1500 €	68	17%
1500 à 2000€	14	3%
2000 à 2500€	4	1%
Plus de 2500€	1	0.2%
Inconnu	61	15%
Total	402	100%

^{*}somme des prestations sociales et/ou ressources liées à une activité professionnelle.

Les situations de grande précarité demeurent marquées, avec 63% des ménages disposant de moins de 1 000€ de ressources mensuelles, dont 12% sans aucun revenu.



L'absence de ressource limite les orientations vers les dispositifs d'hébergement et empêche même l'orientation vers les dispositifs de logements accompagnés. Seules les places d'urgence, quelques places de stabilisation et de CHRS sont accessibles aux personnes sans ressource.

Les orientations des commissions et les décisions des GHL

• Dispositifs CHRS et IML les plus plébiscités

Les profils et les besoins des ménages correspondent majoritairement aux types d'accompagnement proposés par les dispositifs **CHRS et IML**. En effet, que ce soient les préconisations des prescripteurs ou les décisions prises en commission interne et en commission partenariale d'orientation, ces deux dispositifs sont à chaque étape plébiscités. À noter qu'en 2024, l'IML est particulièrement sollicitée.

LES ORIENTATIONS VERS LES DISPOSITIFS EN 2024 AU 31/12/2024 (307 DEMANDES)



Au 31 décembre 2024, **307 demandes ont été orientées vers des dispositifs** par la commission interne et la commission partenariale d'orientation, dont 37% vers les CHRS et 36% vers l'IML.

Par rapport à 2023, les orientations vers l'IML sont en nette augmentation, avec 112 demandes orientées vers le dispositif contre 62 l'année précédente.



En 2024, 93 places et 33 logements supplémentaires ont été créés dans le cadre du dispositif IML.

Les commissions proposent une orientation en adéquation avec les difficultés rencontrées par les ménages. Ainsi, le nombre élevé d'orientations vers les dispositifs CHRS et IML reflète les **difficultés et besoins d'accompagnement des usager.**

SITUATIONS COMPLEXES
NÉCESSITANT UN
ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ EN
CHRS

Une grande partie des demandeurs est confrontée à un cumul de difficultés nécessitant un accompagnement renforcé, correspondant aux accompagnements proposés par les CHRS.

DIFFICULTÉS D'INSERTION DANS LE LOGEMENT ORDINAIRE NÉCESSITANT UN ACCOMPAGNEMENT EN IML Par ailleurs, une part importante des orientations concerne les dispositifs IML, qui s'adressent aux ménages rencontrant des obstacles à **l'accès au logement ordinaire** avec un bail classique, en raison de freins économiques, sociaux ou administratifs. L'IML vise précisément à accompagner ces ménages en difficulté, en facilitant leur accès à un logement autonome, en particulier dans le parc locatif privé.

• Les orientations des différentes commissions

PRÉCONISATIONS DES PRESCRIPTEURS ET TAUX DE CONFORMITÉ ENTRE PRÉCONISATION ET ORIENTATION

PRÉCONISATION DU PRESCRIPTEUR	NB DE DEMANDES EN QUESTION	PART DES DEMANDES EN QUESTION	TAUX DE CONFORMITÉ ENTRE PRÉCONISATION ET ORIENTATION PAR LES COMMISSIONS
CHRS	127	32%	66%
Pas de préconisation	102	25%	
IML	95	24%	54%
Pension de famille	43	11%	51%
ALT	27	7%	41%
AVDL	8	2%	50%
Total préconisations Total	300 402	76% 100%	54%

54% DES DEMANDES ONT ÉTÉ ORIENTÉES VERS LES DISPOSITIFS PRÉCONISÉS Chaque demande d'orientation est possiblement accompagnée d'une **préconisation** formulée par le prescripteur en charge de l'usager. Toutefois, un quart des prescripteurs, soit 102 demandes, n'a émis aucune orientation.

Parmi les dispositifs proposés, les **CHRS et l'IML** concentrent la majorité des préconisations, représentant **56% des demandes des prescripteurs.**

Sur les 300 préconisations formulées, **54% ont donné lieu à une orientation correspondant au même dispositif**.

Ce taux de concordance entre les préconisations et les orientations décidées en commission varie selon les dispositifs : 66% des préconisations vers un CHRS ont bien été orientées vers ce dispositif contre seulement 41% pour les ALT (souvent préconisés car des places sont disponibles, faute d'autres solutions sur le secteur).

LES ORIENTATIONS VERS LES DISPOSITIFS PAR LA COMMISSION INTERNE AU 31/12/24*

DISPOSITIFS	NB DE DEMANDES	PART DES DEMANDES	EN 2023
IML/Mandat de gestion	91	42%	29%
CHRS	69	32%	58%
Pension de famille/résidence d'accueil	24	11%	6%
AVDL	18	8%	
ALT	16	7%	7%
Total	218	100%	100%

^{*}Voir l'ensemble des orientations de la commission interne en annexe.

En 2024, **361 demandes ont été examinées durant 36 commissions internes** (en moyenne 10 **demandes par commission**), une demandes pouvant nécessiter plusieurs commissions. Parmi les demandes examinées, 218 ont conduit à une orientation vers les GHL, dont **42% vers les dispositifs IML et 32% vers les CHRS**.

LES ORIENTATIONS DE LA CPO VERS LES DISPOSITIFS AU 31/12/2024

DISPOSITIFS	NB DE DEMANDES	PART DES DEMANDES	EN 2023
CHRS	44	49%	56%
IML	21	24%	25%
Pension de famille	12	13%	8%
ALT	8	9%	12%
AVDL	4	4%	
Total	89	100%	100%

En 2024, la **commission partenariale d'orientation a examiné 122 demandes**. Vingt réunions se sont tenues au cours de l'année, avec une moyenne de **6 demandes traitées par session**. En raison de leur complexité, 17 situations ont nécessité un second passage en commission.

Sur l'ensemble des demandes étudiées, 89 ont abouti à une orientation vers les GHL, principalement vers des CHRS (44 demandes) et des dispositifs IML (21 demandes).

• Les 3C et CSP

Au 31/12/2024, 6 situations ont été analysées en commission de cas complexe (3C) et 6 commissions étaient en cours d'organisation. L'objectif de la 3C est de prévenir les ruptures de prise en charge au sein d'un GHL ou de trouver une réponse adaptée aux demandes des ménages ne correspondant, a priori, à aucun dispositif relevant du SIAO.

D'autres situations qui sont repérées par un opérateur de la veille sociale (maraudes, accueil de jour...) sont traitées au cours des **commissions de situations préoccupantes** (CSP). Celles-ci coordonnent l'intervention autour d'un usager qui ne demande rien, mais dont la situation se dégrade. Ces instances tentent d'établir un plan d'action partagé entre les partenaires et le bénéficiaire. Ce sont 6 situations qui ont été étudiées en CSP et une commission était encore en cours d'organisation.

• Décisions des GHL : 6 orientations sur 10 acceptées

ACCEPTÉES REFUSÉES 58% - 118 d. 42% - 85 d.

Parmi les 307 demandes orientées en 2024, les GHL ont rendu **203 décisions**, dont **58% ont été acceptées** (118 demandes) et **42% ont été refusées** (85 demandes).

A la même période en 2023, ce sont 55% des demandes qui avaient été acceptées par les GHL (122 demandes) et 45% ont été refusées (98 demandes).

	2023	2024
Nombre de décisions	220	203
dont orientations acceptées	122	118
dont orientations refusées / annulées	98	85
refus car profil incompatible	37	32
annulation car l'usager a trouvé autre solution	50	30
annulation car l'usager est injoignable	9	14
annulation car usager incarcéré	2	4
pas de motif indiqué	0	5

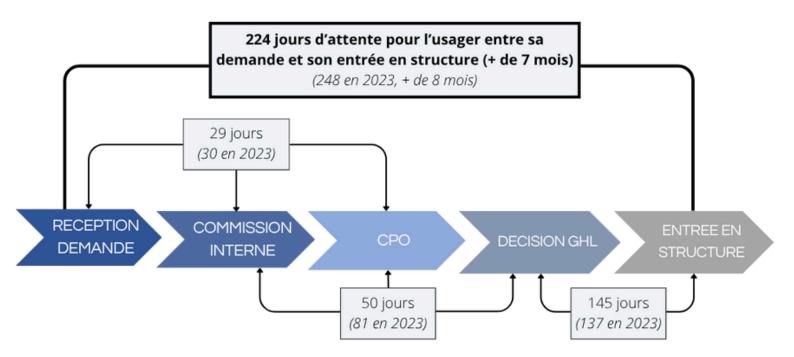
La majorité des refus en 2024 sont justifiés, selon les structures, par **l'incompatibilité entre le profil de l'usager et le projet du « service »** (32 demandes). Ces écueils dans l'orientation ne peuvent pas être évités, car le SIAO travaille sur prescriptions, et ne rencontre pas, ou rarement, les usagers.

Une autre grande partie des usagers annonce avoir **trouvé une autre solution** au moment de la réponse des structures (30 demandes) et près de 14 usagers en demande ne sont **plus joignables**. Le temps d'attente pour intégrer un dispositif d'insertion peut être l'une des causes d'une fin de parcours à l'initiative de l'usager (injoignable, a trouvé une solution ou annule sa demande sans en préciser le motif).

En 2024, le temps d'attente moyen pour un usager était de **224 jours** (plus de 7 mois) depuis le dépôt de sa demande jusqu'à son entrée dans un dispositif (voir *Le temps d'attente moyen à chaque étape de la demande d'orientation*).

C'est en réponse à ce constat que le SIAO a mis en place, en 2024, le dispositif de gestion des listes d'attente. Celui-ci vise donc à maintenir l'engagement des demandeurs, tout en évitant que des personnes ayant trouvé une solution ne restent inscrites inutilement.

• Le temps d'attente moyen à chaque étape de la demande d'orientation



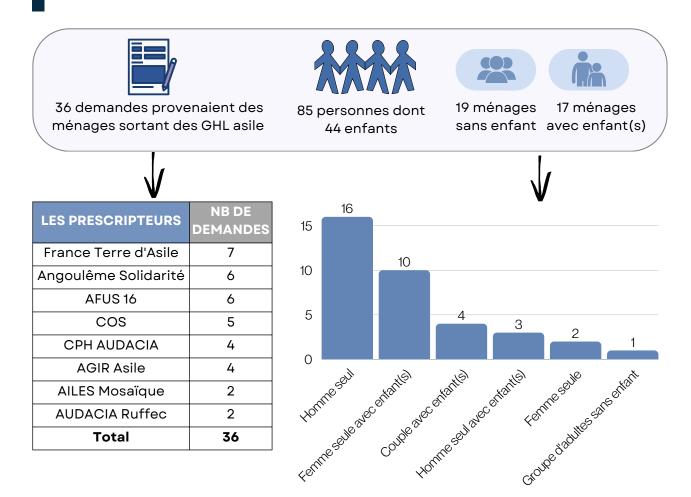
En 2024, le délai d'attente moyen entre le dépôt d'une demande et l'entrée effective dans un dispositif d'insertion s'élève à 224 jours, soit un peu plus de sept mois. Ce délai enregistre une amélioration par rapport à 2023 (-24 jours), principalement grâce à la réduction du temps de réponse des GHL (délai entre l'orientation décidée par les commissions et l'admission prononcée par les GHL).

Le délai d'instruction des demandes (entre la réception par le SIAO et l'orientation vers un dispositif par la commission interne ou la CPO) reste stable par rapport à l'année précédente.

Après réception, le SIAO procède à l'étude du dossier et, dans la majorité des cas, contacte le prescripteur pour obtenir **des informations complémentaires**. En moyenne, la commission interne statue sur une orientation **20 jours après la réception de la demande**. Si la demande est ensuite soumise à la CPO, un **délai supplémentaire moyen de 9 jours** est observé entre ces deux étapes.

En revanche, le délai entre la décision d'admission par les GHL et l'entrée effective de l'usager en structure (correspondant à la **période d'attente sur liste**), connaît une **légère hausse** : il passe de 137 jours en 2023 à 145 jours en 2024.

Focus: ménages sortants des GHL asile



LES ORIENTATIONS DES DEMANDES PAR LES COMMISSIONS

ORIENTATIONS	NB DE DEMANDES
IML	25
Ajournée/Annulée	6
CHRS	3
AVDL	1
Pension de famille	1
Total	36



Parmi les 30 ménages en demande et orientés vers un dispositif, **22 sont entrés** en structure en **2024** (dont 21 en IML et 1 en CHRS) après un délai moyen d'attente de **58 jours** (calculé entre la date de demande et la date d'entrée effective)

La majorité est orientée vers l'IML, car une partie du travail de retour à l'autonomie a déjà été réalisée par les GHL asile, et des dispositifs spécifiques, comme l'IML BPI, sont prévus pour ce public.

Analyse de l'activité des GHL

Voir les places des GHL régulées par le SIAO en 2024 p.25, 26 et 27.

Méthodologie de collecte et de validation des données des GHL :

Les données concernant les GHL ont été extraites du **SI SIAO** (système d'information national) et transmises aux structures concernées afin qu'elles puissent en vérifier la conformité avec leur activité réelle. Les structures ayant répondu ont pu valider ou corriger les informations les concernant. Pour celles n'ayant pas donné suite, les données issues du SI SIAO ont été **conservées telles quelles.**

• Des dispositifs saturés mais une tension qui n'augmente pas



274 nouvelles entrées - 165 ménages 284 personnes en 2023 - 160 ménages

204 sorties - 107 ménages 186 personnes en 2023 - 115 ménages

personnes accompagnées par les GHL en 2024 - 472 ménages

759 personnes en 2023 - 465 ménages

	2022	2023	ÉVOL N-1	2024	ÉVOL N-1
Nombre de logements disponibles	360	361	0%	405	+12%
Nombre de ménages orientés vers les GHL	252	387	+54%	375	-3%
Taux de tension des logements (demandes/logement)	0,70	1,07		0.93	
Taux d'occupation au 31/12	81%	94%		91%	
Nombre de places disponibles	637	637	0%	728	+14%
Nombre de personnes orientées vers les GHL	425	565	+33%	644	+14%
Taux de tension des places (demandes/places)	0,67	0,89		0.88	
Taux d'occupation au 31/12	71%	86%		77%	

Avec un taux de tension de 0,93 pour les logements et de 0,88 pour les places, les dispositifs restent sous pression, mais cette tension n'augmente pas.

Cette stabilisation s'explique par l'ouverture de 93 places supplémentaires en IML et de 10 en pensions de famille (appartements passerelle), qui ont permis d'absorber la hausse de 14% du nombre d'usagers orientés. Sans cette augmentation de l'offre, la tension aurait été bien plus marquée.

Places et logements des GHL régulés par le SIAO

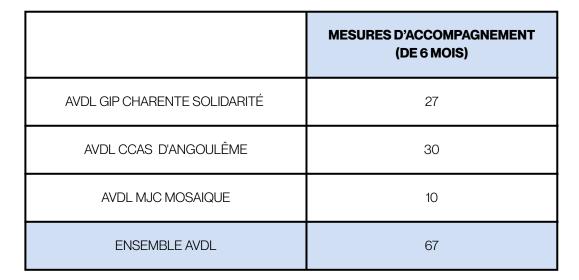
	202	23	202	24
	Nombre de logements	Nombre de places	Nombre de logements	Nombre de places
CHRS AILES MOSAÏQUE	16	34	18	34
CHRS SAH	9	17	9	17
CHRS PARENTHESE	8	20	8	20
CHRS LE FIL MOSAÏQUE	36	98	36	98
CHRS ANGOULÊME SOLIDARITÉ (INSERTION + BAIL GLISSANT)	27	27	27	27
CHRS ANGOULÊME SOLIDARITÉ (STABILISATION)	11	20	11	20
SOMME CHRS	107	107 216		216
IML ANGOULÊME SOLIDARITÉ (CLASSIQUE + GDV)	51	147	51	147
IML ANGOULÊME SOLIDARITÉ (BPI)	30	60	60	120
IML ANGOULÊME SOLIDARITÉ (PSY)	5	5	5	5
IML AILES MOSAÏQUE	4	7	4	7
IML ATTAPSY (IML PSY)	3	3	4	4
IML SOLIHA (MANDAT DE GESTION)	20	44	20	44
IML FONDATION COS			14	35
IML FONDATION COS (EX-ASERC)	2	5	2	2
IML FONDATION COS IML JEUNES (EX-ASERC)	20	8	8	8
SOMME IML	135	279	168	372

Bilan 2024 - SIAO 16 25

Places et logements des GHL régulés par le SIAO

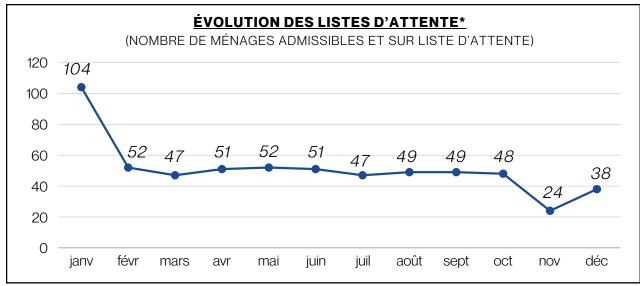
	202	23	202	24
	Nombre de logements	Nombre de places	Nombre de logements	Nombre de places
PF ECLAIRCIE	20	20	20	20
PF ECLAIRCIE - LOGEMENTS PASSERELLE	5	5	7	7
PF UDAF ISLE D'ESPAGNAC	20	20	20	20
PF UDAF ISLE D'ESPAGNAC - LOGEMENTS PASSERELLE	5	5	6	6
PF UDAF CHATEAUBERNARD	19	19	19	19
PF UDAF CHATEAUBERNARD - LOGEMENTS PASSERELLE- VALIDÉ	5	5	5	6
PF RÉSIDENCE ACCUEIL DU MINAGE (ATTAPSY)	25	25 25		25
PF RÉSIDENCE ACCUEIL DU MINAGE (ATTAPSY) - LOGEMENTS PASSERELLE		,		6
SOMME PENSION DE FAMILLE	99	99 99		109
ALT CCAS ANGOULEME	6	9	4	4
ALT CCAS BARBEZIEUX	5	16	4	15
ALT FONDATION COS			4	4
ALT FONDATION COS (PLACE EX-ASERC)	9	18	8	8
SOMME ALT	20	43	20	31
SOMME ENSEMBLE DES DISPOSITIFS	361	637	405	728

Places et logements des GHL régulés par le SIAO





Allègement progressif des listes d'attente



*Voir l'évolution des listes d'attente par dispositif en annexe.

Chaque mois, en moyenne **51 ménages** sont en attente d'entrer en structure (71 en 2023)

Dont 31 pour entrer en CHRS (51 en 2023) Dont 2 pour entrer en ALT (4 en 2023)

Dont 9 pour entrer en PF (16 en 2023) Dont 9 pour entrer en IML

Au cours de l'année 2024, le nombre de ménages admissibles a **nettement diminué**, **passant de 104 en début d'année à 38 en fin d'année**. En moyenne, 51 ménages étaient en attente chaque mois, contre 71 en 2023.

Cette situation s'explique par la mise en place de l'animation des listes d'attente en 2024, où les demandeurs sont orientés pour l'entretien d'admission seulement lorsqu'une place leur sera proposée prochainement.

Les CHRS, qui concentrent une part importante des orientations, représentent la majorité des situations en attente : chaque mois, en moyenne, 31 des 51 ménages concernés attendaient une place en CHRS.

Ce volume important de ménages en attente s'explique par une forte demande pour ce dispositif, entraînant un **taux de tension élevé (voir Focus : activité des CHRS)**. Les CHRS comptent parmi les dispositifs aux **durées de séjour les plus longues** (voir *Durée moyenne des séjours selon le dispositif en 2024*), mais ce sont également les dispositifs qui accompagnent les ménages aux difficultés les plus nombreuses.

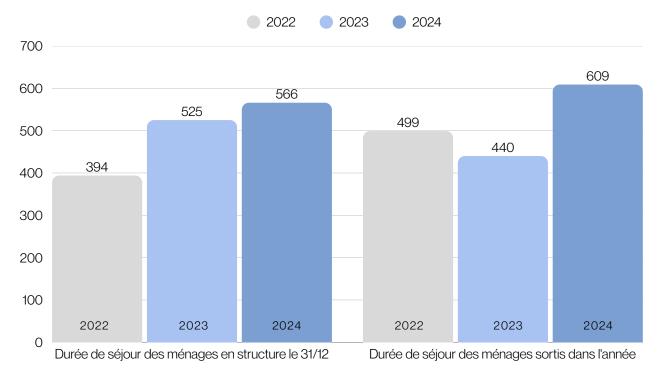
• Hausse des durées de séjour

Les durées de séjour sont en hausse par rapport aux années précédentes. Au 31 décembre 2024, les ménages encore en structure étaient accompagnés en moyenne depuis **566 jours** (19 mois), soit une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente.

Concernant les ménages sortis en 2024, leur durée moyenne de séjour atteignait 609 jours (20 mois), contre 440 jours (14 mois) en 2023, soit une hausse de 39%.

Nous ne pouvons distinguer à ce jour les ménages dont les prises en charge se prolongent en raison des difficultés à travailler, de ceux qui sont contraints de rester faute de trouver un logement autonome.

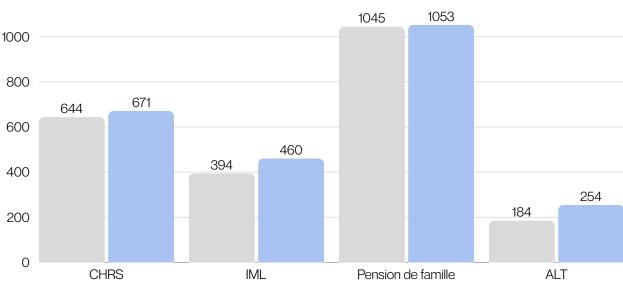
DURÉE MOYENNE DES SÉJOURS (2022 À 2024)



Les pensions de famille affichent les durées de séjour les plus longues, avec une moyenne de 1045 jours d'accompagnement pour les ménages encore en structure le 31/12/24 et 1053 jours (35 mois) d'accompagnement pour les ménages sortis en 2024. Cela s'explique par le fait que les pensions de famille sont le seul dispositif offrant un logement pérenne, où les résidents peuvent rester aussi longtemps qu'ils le souhaitent.

Viennent ensuite les CHRS, où la durée moyenne de séjour s'élève à 671 jours (22 mois) pour les ménages sortis au cours de l'année, et à 644 jours (21 mois) pour ceux encore présents à la fin de l'année.





• Focus : activité des CHRS



101 nouvelles entrées - 47 ménages 134 personnes en 2023 - 61 ménages

117 sorties - 52 ménages 127 personnes en 2023 - 66 ménages

personnes accompagnées en 2024 - 156 ménages

358 personnes en 2023 - 180 ménages

Comme les années précédentes, **le dispositif CHRS demeure sous tension**. Bien que le nombre de demandes d'orientation ait légèrement diminué, celles-ci restent supérieures au nombre de places disponibles. En fin d'année, les places étaient systématiquement occupées, voire suroccupées.

	2022	2023	ÉVOL N-1	2024	ÉVOL N-1
Nombre de logements	107	107	0%	109	+2%
Nombre de ménages orientés en CHRS	150	183	+22%	136	-26%
Taux de tension des logements (demandes/logement)	1,40	1,71		1,25	
Taux d'occupation des logements au 31/12	113%	108%		99%	
Nombre de places	216	216	0%	216	+0%
Nombre de personnes orientées en CHRS	306	294	-4%	267	-9%
Taux de tension des places (demandes/places)	1,42	1,36		1.24	
Taux d'occupation au 31/12	102%	105%		103%	

• Focus : activité des pensions de famille



Les pensions de famille constituent le **dispositif le moins sous tension,** avec un volume d'orientation relativement stable. L'augmentation du nombre de places a permis de réduire le taux de tension, qui s'établit à 0,39 en 2024 contre 0.42 en 2023.

	2022	2023	ÉVOL N-1	2024	ÉVOL N-1
Nombre de logements/places	99	99	0%	109	+10%
Nombre de personnes orientées en PF	51	42	-18%	43	+2%
Taux de tension des logements (demandes/places)	0,52	0,42		0.39	
Taux d'occupation des places au 31/12	93%	96%		94%	

• Focus : activité des ALT



18 nouvelles entrées - 18 ménages 28 personnes en 2023 - 25 ménages

11 sorties - 11 ménages 15 personnes en 2023 - 13 ménages

personnes accompagnées en 2024 - 23 ménages

60 personnes en 2023 - 55 ménages

En 2023 et 2024, les **orientations vers le dispositif ALT dépassent le nombre de places et de logements disponibles.** Même si les orientations vers l'ALT sont en baisse en 2024, la réduction des places disponibles augmente la tension sur ce dispositif, déjà importante en 2023.

Depuis 2023, ce sont 12 logements et 28 places ALT qui ont été fermées avec :

- la fermeture de l'ASERC fin 2023 (certaines places ALT reprises par la Fondation COS)
- l'arrêt du dispositif ALT des Toits du Cœur en septembre 2024 (places à Chabanais reprises par la Fondation COS)
- l'arrêt du dispositif ALT par le CCAS de Ruffec.

	2023	2024	ÉVOL N-1
Nombre de logements	32	20	-38%
Nombre de ménages orientés en ALT	46	33	-28%
Taux de tension des logements (demandes/logement)	1.44	1,65	
Taux d'occupation des logements au 31/12	125%	60%	
Nombre de places	59	31	-47%
Nombre de personnes orientées en ALT	51	40	-22%
Taux de tension des places (demandes/places)	0.86	1.29	
Taux d'occupation des places au 31/12	60%	45%	

• Focus : activité des IML



136 nouvelles entrées - 81 ménages 102 personnes en 2023 - 59 ménages

62 sorties - 30 ménages 35 personnes en 2023 - 23 ménages

personnes accompagnées en 2024 - 179 ménages

236 personnes en 2023 - 125 ménages

En 2024, 93 places et 33 logements supplémentaires ont été créés dans le cadre du dispositif IML, afin de répondre à la hausse des orientations constatée depuis 2023. Malgré cet effort, le taux de tension demeure élevé, en particulier pour les **logements, dont le taux atteint 0,97.**

Si seulement 60% des places étaient occupées fin 2024, le taux d'occupation des logements atteignait 89%, ce qui signifie qu'ils n'étaient pas occupés à pleine capacité. Cette situation s'explique par l'augmentation des demandes provenant des ménages sans enfant, avec 75 sollicitations supplémentaires en 2024 par rapport à 2023.

	2022	2023	ÉVOL N-1	2024	ÉVOL N-1
Nombre de logements	135	135	0%	168	+24%
Demandes d'orientation reçues* (par ménage)	27	116	+330%	163	+41%
Nombre de ménages orientés en IML	0,20	0,86		0,97	
Taux d'occupation des logements au 31/12	49%	76%		89%	
Nombre de places	279	279	0%	372	+33%
Demandes d'orientation reçues* (par personne)	40	178	+345%	294	+65%
Nombre de personnes orientées en IML	0,14	0,64		0,79	
Taux d'occupation des places au 31/12	46%	72%		60%	

• Focus: mesures AVDL

En 2024, 67 mesures d'accompagnement de 6 mois **vers et dans le logement** sont financées sur le département de la Charente.

Ces mesures permettent d'accompagner un ménage pour l'entrée dans un logement, l'appropriation des lieux et/ou la gestion administrative et budgétaire.



ménages accompagnés en 2024

	2024
Mesures d'accompagnement	67
Nombre de ménages orientés vers l'AVDL	32
Nombre de personnes orientées vers l'AVDL	48

Au cours de l'année 2025, il sera important d'améliorer le renseignement de l'activité du dispositif AVDL dans le logiciel SI SIAO. En 2024, seules 17 situations y étaient enregistrées, alors que les structures accompagnatrices ont transmis un total réel de 76 ménages suivis.

Cet écart important limite la fiabilité des données disponibles pour le pilotage et l'évaluation du dispositif. Un travail de sensibilisation et d'harmonisation des pratiques de saisie apparaît donc nécessaire.

Focus : les évaluations flash en 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive des évaluations flash prévues par l'instruction du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO, les acteurs de la veille sociale en Charente ont été sollicités pour réaliser un premier recensement en 2024. Cette phase préparatoire visait à :

- Mieux cerner les publics rencontrés,
- Identifier les pratiques d'évaluation existantes ou absentes,
- Et poser les bases du déploiement opérationnel effectif à partir de janvier 2025.

L'évaluation flash a pour objectif de **recueillir rapidement des éléments essentiels sur la situation d'une personne sans domicile**, afin de déclencher une réponse rapide et de guider une orientation vers une évaluation plus complète. Elle constitue un levier d'entrée dans le parcours d'accompagnement.

Le présent document propose une analyse quantitative et qualitative des données issues de ce recensement 2024, **portant sur 229 personnes identifiées sur le territoire**. Il met en lumière les dynamiques d'identification, les écarts de mise en œuvre du dispositif, ainsi que les marges d'amélioration pour 2025.

Analyse quantitative

1. Volume global des personnes recensées



254 personnes ont été recensées par les acteurs de la veille sociale en 2024. Parmi elles :

- 229 personnes identifiées (dont l'identité a été partagée avec l'accord de la personne);
- 21 personnes en attente de leur accord;
- 4 personnes ayant refusé de partager leur identité.

3. Connexion au 115



- 95 personnes (41,5%) ont fait appel au 115 dans les 6 derniers mois.
- 134 personnes (58,5%) n'ont pas sollicité le 115 sur cette même période.

2. Répartition des personnes identifiées

 Accueil de jour et maraude de Cognac : 97 personnes

• Oméga: 81 personnes

• Éclaircie: 45 personnes

• Combinaisons de structures :

Cognac + Oméga : 5Éclaircie + Oméga : 1



4. État des demandes uniques d'orientation

Sur les 229 personnes identifiées :

- 28 personnes (12,2%) disposent d'une demande active.
- 201 personnes (87,8%) n'ont pas de demande active, donc n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation approfondie.

5. Taux d'évaluations flash réalisées

- 201 personnes n'ont pas bénéficié d'une évaluation flash complète, soit près de 88% des personnes identifiées.
- Cela démontre un écart important entre la connaissance des personnes par les structures et la mise en œuvre effective de l'évaluation prévue par le cadre national.

6. Répartition des personnes sans évaluation flash par acteur

Parmi les 201 personnes sans évaluation flash complète :

- Écoutants du 115 : 73 personnes (36%)
- Cognac: 64 personnes (31%)
- Oméga: 41 personnes (21,5%)
- Éclaircie: 23 personnes (11,5%)

Nous avons préconisé que ces acteurs réalisent les évaluations puisque ce sont eux qui ont le plus de lien avec le public cible.

• Analyse quantitative

1. Finalité de l'évaluation flash

L'évaluation flash a été introduite pour :

- Identifier rapidement la vulnérabilité des personnes sans abri,
- Recueillir leurs premiers souhaits,
- Orienter vers une évaluation approfondie si nécessaire,
- Et, in fine, favoriser une réponse adaptée en urgence.

Malgré ces objectifs clairs, sa mise en œuvre reste très partielle au regard des chiffres 2024.

3. Mobilisation inégale des structures

La répartition des personnes sans évaluation montre :

- Une implication hétérogène selon les structures.
- Un rôle central du 115, mais également un fort potentiel d'évaluations à mener par les maraudes et les accueils de jour (notamment pour les personnes ne contactant pas le 115).

2. Appropriation du dispositif

L'année 2024 visait un premier recensement des publics dans une logique préparatoire au déploiement opérationnel (débuté en janvier 2025). Il apparaît que :

- Les acteurs ont bien repéré les personnes, mais la formalisation de l'évaluation n'est pas encore systématique,
- L'outil DUO n'est pas mobilisé de manière optimale pour structurer les parcours.

4. Besoin de montée en compétence

L'absence de demande unique d'orientation et d'évaluation flash complète peut être liée :

- · À une méconnaissance du dispositif,
- À un manque de formation ou d'outillage des équipes,
- Ou à des contraintes de temps et de priorisation des urgences dans les structures.

5. Perspectives 2025

Le formulaire d'évaluation flash va être intégré dans le SI SIAO courant 2025. Cette évolution vise à :

- Renforcer la traçabilité des évaluations,
- Faciliter l'appropriation par les professionnels,
- Structurer les données recueillies pour mieux analyser les besoins territoriaux.

Le recensement 2024 révèle une forte capacité d'identification des publics sans domicile, mais également une faible mobilisation du dispositif d'évaluation flash, pourtant essentiel pour garantir une réponse rapide et adaptée. Le taux élevé de personnes sans demande unique d'orientation active (87,8%) constitue un signal d'alerte sur le besoin de structuration des parcours. Le déploiement effectif en 2025, combiné à des outils numériques adaptés et à un renforcement de la coordination inter-acteurs, représente une opportunité majeure pour améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes les plus vulnérables.



Conclusion

Chaque année doit être une année à lutter avec détermination pour le logement et l'hébergement des personnes sans abri, ou risquant de l'être. L'année 2024 a été une année riche, une année de montée en maturité du SIAO de la Charente.

Le guichet unique est désormais bien installé dans le réseau partenarial des acteurs sociaux de la Charente. Les instances, les outils et le circuit des demandes également.

Grâce aux renforcements des moyens, et comme dans de nombreux autres SIAO de France, la mission d'observation a pu être engagée et nous permet d'établir ensemble des constats et de rechercher des solutions plus adaptées.

Son outil principal, le SI SIAO, est en constante amélioration et permet aujourd'hui d'accompagner de mieux en mieux les évolutions attendues de notre secteur.

En fin d'année, les travaux relatifs aux évaluations flashs ont été engagés avec les acteurs de la veille sociale et devront se poursuivre sur l'année 2025, pour que ces dernières deviennent le point de départ des parcours des usagers vers un logement stable.

Au début de l'année 2025, un nouveau PDALHPD sera déployé en Charente pour les 5 ans à venir et comme cela y est inscrit, le SIAO de la Charente devra se doter d'un comité stratégique partenarial qui aura pour mission de définir ses feuilles de route.

Des conventionnements tripartites (Etat, SIAO et bien sûr opérateurs) permettront au SIAO d'améliorer ses capacités de régulation du dispositif Accueil Hébergement et insertion, mais également du logement accompagné.

Merci à tous pour votre collaboration active aux actions du SIAO de la Charente.

Glossaire

Admissible	Personne orientée par le SIAO, reçue par l'établissement, dont le profil est jugé conforme au projet de celui-ci et qui pourra être admise dès qu'une place se libérera.
Commission interne	Se réunit chaque semaine pour étudier l'ensemble des dossiers, en vue d'une orientation directe ou d'une réorientation vers une autre commission. Elle est composée des membres de l'équipe du SIAO.
Orientation	Le SIAO oriente vers un établissement (selon le CASF seul le responsable peut prononcer l'admission dans l'établissement ou le service).
Preconisation	Le prescripteur accompagne la demande par une proposition de dispositif qui lui semble adaptée au profil du ménage qu'il accompagne.
Prescripteur	Travailleur social sollicitant le SIAO pour un usager (peut prescrire dans la demande un type de dispositif ou laisser le SIAO proposer une orientation).
Réorientation	Refus d'admissibilité argumenté d'un GHL pour réorientation de l'usager vers un autre dispositif.

AHI	Accueil, Hébergement et Insertion
ALT	Allocation Logement Temporaire
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CEJ	Contrat Engagement Jeune
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale

CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
СРО	Commission Partenariale d'Orientation
CSP	Commission de Situation Préoccupante
DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DIHAL	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
DUO	Document Unique d'Orientation
GHL	Gestionnaire Hébergement Logement
GIP	Groupement d'Intérêt Public
HUDA	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
IML	Intermédiation Locative
MDS	Maison Départementale des Solidarités
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PF	Pension de Famille
PLH	Programme Local de l'Habitat
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
3C	Commission Cas Complexe



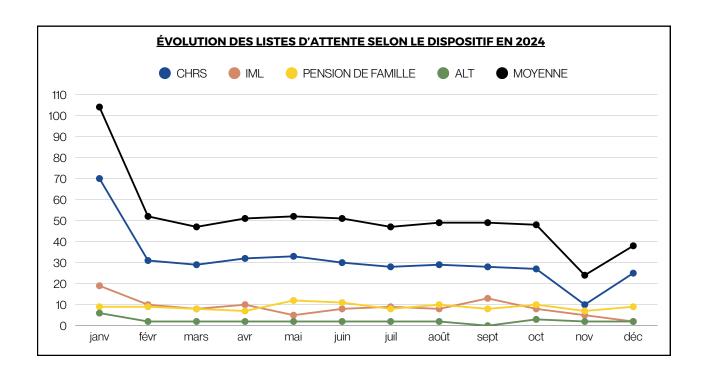
LISTE DES PRESCRIPTEURS EN 2024

PRESCRIPTEUR	NB DE DEMANDES
CCAS ANGOULEME	28
SPIP	22
HORS DÉPARTEMENT	20
HOPITAL CAMILLE CLAUDEL	19
UDAF TUTELLES	18
MISSION LOCALE D'ANGOULÊME	16
ANGOULÊME SOLIDARITÉ	12
MDS DE CONFOLENS	12
CCAS COGNAC	11
MDS LA COURONNE	11
ATI TUTELLES	9
CONVERGENCE	9
CSAPA AGORA	9
MDS DE SOYAUX	9
MDS DE JARNAC	8
AFUS 16 URGENCE	7
FTDA	7
MDS DE COGNAC	7
AILES MOSAÏQUE	6
HUDA AFUS 16	6
HUDA ANGOULÊME SOLIDARITÉ	6
MDS D'ANGOULÊME - VICTOR HUGO	6
MDS DE MANSLE	6
MISSION LOCALE ARC COGNAC	6
UDAF ISLE D'ESPAGNAC	6
HUDA COS	5
MDS D'ANGOULÊME - LES GARENNES	5
MDS DE ROUILLAC	5
MDS DE RUELLE	5
AGIR ASILE	4
ATPEC TUTELLES	4
CCAS SOYAUX	4
GIP	4
HUDA AUDACIA CONFOLENS	4
MDS DE CHASSENEUIL	4
SAS MOSAÏQUE	4
TAS CHARENTE LIMOUSINE	4
ACT DE LA CHARENTE	3

RIPTEURS EN 2024	T
AFPA DE MORNAC	3
CAUN - LE RONT-POINT	3
CIDIL	3
CMP ALFRED DE VIGNY	3
CROIX ROUGE INSERTION	3
CS LE CHEMIN DU HÉRISSON	3
HOPITAL ANGOULÊME	3
MDS DE CHALAIS	3
MDS DE CHÂTEAUNEUF	3
MDS DE RUFFEC	3
SAH	3
VILTAIS	3
ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE	2
ASSOCIATION RÉGIE URBAINE	2
CCAS RUFFEC	2
CHARENTE HABITAT JEUNES	2
HUDA AILES MOSAÏQUE	2
HUDA AUDACIA RUFFEC	2
LE FIL MOSAÏQUE	2
NOALIS	2
APLB	1
ASERC	1
ASSOCIATION EMMAÜS	1
CCAS CHATEAUBERNARD	1
CHRS PARENTHESE	1
CMP DE BARBEZIEUX	1
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	1
CPH AUDACIA	1
GEM ETRE ENSEMBLE	1
LHSS - AFUS 16	1
MDS D'ANGOULÊME - MA CAMPAGNE	1
MDS DE COGNAC AMBROISE PARÉ	1
MDS DE GOND-PONTOUVRE	1
PARENTHÈSE	1
RAISON DE PLUS	1
SERVICE ÉDUCATIF JUDICIAIRE DÉPARTEMENTAL	1
SESSAD PRO	1
SOLIHA	1
SSR LES GLAMOTS	1
TOTAL	402

⁻40

LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION INTERNE LE 31/12	EFFECTIF 2024	%
IML/Mandat de gestion	91	25%
Passage en CPO	87	24%
CHRS	69	19%
Pension de famille/Résidence d'accueil/Appartement passerelle	24	7%
Réorientation hors péri. santé,Handicap,Autre)	22	6%
Ajourné	21	6%
AVDL	18	5%
ALT	16	4%
Demande complément effectué	11	3%
Organisation CCC/CSP	2	1%
Total	361	100%









BP 61024 - 16001 Angoulême CEDEX



05 45 93 62 91



secretariat@afus16.fr



www.afus16.fr

